

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 18 septembre 2024

## Urgences saturées : 6 000 passages par jour pourraient être évités grâce aux kinés libéraux

Alors que les médecins urgentistes dénoncent en cette rentrée une forte dégradation du fonctionnement et de l'accès à leurs services, la Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) rappelle que les kinésithérapeutes libéraux sont une ressource à mobiliser immédiatement pour désencombrer les urgences partout en France.

L'entorse de cheville représente par exemple 7 à 10 % des pathologies d'urgence hospitalière soit environ 6 000 passages aux urgences chaque jour. Ouvrir l'accès direct des patients aux kinésithérapeutes libéraux pour la prise en charge de cette pathologie permettrait ainsi autant de passages évités dans des services d'urgences déjà saturés.

L'orientation des patients souffrant d'entorse vers les cabinets de kinésithérapie libérale va, d'une part, libérer du temps aux médecins pour s'occuper des urgences plus sérieuses, et d'autre part réduire les temps d'attente aux urgences en améliorant l'efficacité des soins dispensés. Et cela, avec un moindre coût pour l'Assurance maladie au regard du fardeau économique représenté par les passages aux urgences injustifiés.

L'accès direct, que ce soit pour l'entorse de cheville, les lombalgies et la traumatologie du quotidien, fait partie des réponses pragmatiques d'application immédiate dont le gouvernement doit se saisir pour répondre aux alertes lancées par les médecins urgentistes.

Depuis mai 2023, la loi RIST permet un accès direct, mais seulement dans certaines structures. Plus d'un an après, l'expérimentation prévue dans le cadre des CPTS n'est toujours pas en œuvre, faute de textes d'application. Cette situation est incompréhensible, au regard du degré de dégradation des urgences hospitalières.

Depuis de nombreuses années durant lesquelles la crise des urgences s'est aggravée, la FFMKR, premier syndicat national représentatif de la profession, milite pour l'accès direct aux soins de kinésithérapie dans le cadre de pathologies ciblées et sur l'ensemble du territoire. Appuyés par des parlementaires, les syndicats et les étudiants portent une proposition de loi dans ce sens qui a fait l'objet d'un large consensus.

Face à l'impatience légitime des services d'urgence et l'inquiétude croissante des patients, agir n'est pas une option. Le nouveau gouvernement devra s'occuper de ce dossier de façon prioritaire afin de soulager rapidement les services d'urgences.